

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle

M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2011- Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n°
1 - Adoption**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et inscriptions nouvelles au sein de la présente Décision Modificative n°1 qui, tous budgets confon dus, en grandes masses et en synthèse, se présente comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	252.202.190,86	252.202.190,86	216.472.095,97	217.970.095,97	35.730.094,89	34.232.094,89
Section de Fonctionnement	1,59	1,59	1 498 001,59	1,59	-1 498 000,00	0,00
TOTAUX	252.202.192,45	252.202.192,45	217.970.097,56	217.970.097,56	34.232.094,89	34.232.094,89
Résultat	0,00		0,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	252.202.192,45	252.202.192,45	217.970.097,56	217.970.097,56	34.232.094,89	34.232.094,89

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, les mouvements budgétaires s'équilibrent en recettes et dépenses à **252.202.192,45 €**, les mouvements d'ordre à 34.232.094,89 € et les mouvements réels à 217.970.097,56 €.

Le volume de cette décision modificative s'explique par :

- la reprise au compte 16449, pour un montant de 145.633.730,86 €, des ouvertures budgétaires autorisées par délibération n°2010/0876 du 17 décembre 2010 pour les contrats de financement long terme renouvelables souscrits par la Communauté Urbaine. Il convient de rappeler que ce type de contrat donne la possibilité de retourner, de manière temporaire, en cas de trésorerie excédentaire, tout ou partie des capitaux empruntés et de réaliser ainsi des économies de frais financiers.

- L'intégration dans cette décision modificative, comme annoncée en séance de la Commission des Finances du 14 mars dernier, des crédits nécessaires à la réalisation d'une opération de remboursement anticipé temporaire de capital restant dû portant sur 7 prêts à taux fixe du budget principal et 3 prêts à taux variables (2 au budget annexe transports et 1 au budget principal) souscrits auprès de DEXIA Crédit Local sur une période définie de l'année civile, opérations permettant, au final, à la Communauté Urbaine de réaliser une économie nette d'intérêts de l'ordre de 550.000 €.

Au terme de la période de remboursement anticipé temporaire (15 décembre 2011), DEXIA Crédit Local restituera à notre Établissement le capital restant dû diminué de l'annuité en capital amortie en 2011, étant précisé que l'indexation pour les prêts à taux variables et l'amortissement des contrats se poursuivront à l'issue de la période du remboursement anticipé temporaire selon les termes contractuels initiaux. Les crédits ouverts à cet effet, en dépenses et recettes, dans la présente décision modificative portent sur un capital restant dû au 1^{er} janvier 2011 de 94.771.019 €.

Dans les mouvements d'ordre de la section d'investissement figure également pour 8.070.000 € au Budget Principal et 5.030.000 € au Budget annexe Assainissement, soit 13.100.000 € au global, l'ouverture de crédits afin d'enregistrer l'entrée de réseaux EP et EU de lotissements et autres opérations dans les réseaux communautaires après, le cas échéant, mise aux normes de notre Établissement.

Les autres propositions concernant des virements de crédits sont minimales et en majeure partie, la traduction, dans une Décision Modificative, de décisions prises par le Conseil de Communauté comme par exemple la reprise sur les crédits d'investissement du Pont Bacalan Bastide au profit de la section de fonctionnement d'un crédit de 1.500.000 € pour pouvoir acquitter le montant de la prime d'assurance « Garantie Dommages » du même ouvrage.

Au chapitre 012 (Charges de personnel et assimilés), à la suite de la publication en début d'année, d'une note d'information sur le site de Bercy Colloc, il convient de créer, par virements de crédit, un article budgétaire (compte 6458) pour assurer dans les budgets, à compter du 1^{er} janvier 2011, un suivi individualisé des dépenses exposées au titre de l'allocation temporaire d'invalidité des agents des collectivités locales (ATIACL). Ces dépenses étaient jusqu'alors comptabilisées à l'article 6453 enregistraient les versements des cotisations aux caisses de retraite.

Tels sont les principaux éléments pouvant être relevés dans la présente décision modificative.

Dans ces conditions, il vous est proposé Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2 008/0748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du budget principal pour la durée de la mandature ;

- Vu les instructions budgétaires et comptables renouvelées applicables au budget principal (instruction M14) et aux budgets annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X) ;
- Vu les crédits ouverts au budget primitif 2011 de la Communauté adopté par délibération du Conseil de Communauté n°2010/0872 du 17 décembre 2010 ;
- **ADOpte**, par nature avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, cette décision modificative n°1, qui, tous budgets et toutes sections confondus, s'équilibre, en mouvements budgétaires, en recettes et dépenses à **252.202.192,45 €**.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées par :

120 Voix Pour
0 Voix Contre
0 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 1 AVRIL 2011

M. LUDOVIC FREYGEFOND